



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, conformément aux dispositions du Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 1011-2023, que le Comité de démolition de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tiendra une séance, le 15 juillet 2026, à 19 h, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs situé au 1 chemin Fournel à Sainte-Anne-des-Lacs. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Comité relativement à cette demande.

Cette séance a pour but de présenter la demande de projet de démolition du bâtiment suivant et de rendre une décision à cet effet :

- **101, chemin des Cèdres.**

Toute personne qui veut s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée auprès de la soussignée.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, le 2 juillet 2026.

Me Maria Eugenia Valenzuela

Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Me Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, ainsi que devant le 101, chemin des Cèdres.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2 juillet 2026.

Me Maria Eugenia Valenzuela

Directrice générale et greffière-trésorière